



Protocole de déconfinement et de reprise des activités de la Société Nautique d'Almayrac

Avant propos

Le présent protocole vise à adapter de manière locale les grands [principes du protocole national de déconfinement](#) paru le 07/05/2020 pour la première période de déconfinement, qui va se dérouler du lundi 11 mai au mardi 2 juin.

Pour rappel les grands principes du Protocole Nationale à respecter sont les suivants :

- Pratique exclusive en bateau individuel, en eaux intérieures exclusivement de l'initiation jusqu'à la pratique de compétition (la pratique de l'aviron de Mer reste interdite, sauf autorisation préfectorale),
- Pratique de la musculation, de la PPG ou de l'ergomètre en extérieur exclusivement
- Accès exclusif aux garages à bateaux, à l'exclusion de tous les autres locaux, et uniquement pour accéder aux embarcations et matériels utiles à la pratique,
- Effectif maximum de 10 personnes par séance et/ou présents sur le site du club en même temps

Le protocole de reprise partielle des activités de la Société nautique d'Almayrac s'appuie également sur le [protocole édicté par la fédération française d'aviron](#) et sera adapté dans le strict respect des décisions éventuelles des autorités locales.

Jérôme DAVY, président du club, est nommé le référent covid au sein du bureau du club. Son rôle sera de superviser la mise en place les différents éléments sécurisant la pratique des licenciés (affichage, marquage au sol sur la rampe d'accès aux personnes handicapées, distribution du savon aux encadrants...), répondre aux questions des licenciés et adapter les procédures en cas de nécessité.

Le protocole détaillera les points suivants :

- Les modalités d'accès au club
- Le déroulement des entraînements

1- Les modalités d'accès au club

Seuls les licenciés du club et les responsables légaux et accompagnateurs des licenciés mineurs du club sont autorisés à venir au club.

Les vestiaires, toilettes et douches sont strictement interdits et leur accès condamné. L'espace cuisine est aussi interdit d'accès, ainsi que tous ses équipements.

La salle de musculation et les garages à bateaux demeurent fermés, sauf pour en sortir le matériel, dans le cadre d'un entraînement en extérieur. Un sens de circulation est instauré dans le garage à bateau (voir le plan en annexe).

Le matériel mis à disposition par le club (bateaux, ergomètres...) est sorti avant la séance et est rentré, nettoyé et désinfecté, après la séance.

Trois personnes maximum sont autorisées à se trouver au même moment dans le même local, à 1 mètre de distance minimum avec port de masque.

Lorsque les distanciations sociales et gestes barrières sont respectés, les personnes peuvent retirer leur masque et doivent alors le placer dans un sac fermé prévu strictement à cet effet.

Un point d'eau demeure accessible à l'extérieur et dans le garage à bateau principal pour permettre aux personnes d'accéder à un point d'eau et de se laver les mains, avec un savon laissé à disposition.

Les horaires d'arrivée des différents pratiquants sont échelonnés de manière à limiter les croisements des personnes. Pour se faire, les pratiquants doivent se présenter à l'heure prévue pour l'entraînement pour lequel ils se sont inscrits et attendre dans la zone prévue à cet effet à 1 m de distance les uns des autres, en attendant les instructions des encadrants.

Les personnes sont appelées à venir en tenue de sport, avec leur propre masque, un sac où le ranger et leur propre matériel (bouteille d'eau,...).

2- Le déroulement des entraînements

Principes généraux :

- Les entraînements auront lieu en extérieur uniquement en présence de 8 pratiquants maximum et de deux encadrants, nommés cadres pour les entraînements sur l'eau, ou de 9 pratiquants et d'un cadre pour les entraînements à terre.
- Un cadre initiateur ou éducateur sera présent pour assurer la sécurité physique des personnes et veiller au respect des gestes barrières. Il sera accompagné d'un autre initiateur-éducateur ou d'un simple membre du club.
- Dès leur arrivée et avant toute manipulation de matériel, les licenciés (pratiquants et cadres) doivent se laver longuement les mains, avec le savon mis à la disposition par le club.
- Les rameurs devront s'inscrire pour chaque séance et horaire sur le planning prévu à cet effet et envoyé par mail semaine après semaine jusqu'au rétablissement des conditions d'ouverture ordinaires.
- Les pratiquants doivent respecter strictement les horaires d'entraînements. C'est à dire arriver peu de temps avant et repartir directement après avoir rangé le matériel et s'être lavés les mains.
- A l'heure de la séance, les pratiquants doivent arriver en tenue, se laver les mains au point d'eau extérieur et attendre sur la rampe d'accès aux personnes handicapées le signal du cadre. Les accompagnateurs des pratiquants mineurs doivent attendre l'accord du cadre pour repartir.
- Dans le cas, où le pratiquant serait mineur et que ces responsables légaux ne seraient pas arrivés pour le raccompagner chez lui, il pourra attendre à distance de la zone de débarquement et de nettoyage des embarcations, mais toujours à vue du cadre.
- Les Pratiquants et Cadres doivent être espacés d'au moins 2 mètres lors de toute manipulation de matériel et communiquer de préférence de profil.
- Un nettoyage systématique du matériel après chaque sortie sera effectué avec des produits désinfectants adaptés.

- Aucun vêtement, matériel (type chronomètre, coussin...) ou bouteille d'eau ne doit être échangés entre rameurs. Chaque pratiquant apporte son propre petit matériel. Dans tous les cas où le matériel du club sera utilisé, il devra être soigneusement nettoyé et désinfecté par celui qui l'utilise.
- Les Sportifs de Haut Niveau sont soumis à un règlement adapté, conformément aux préconisations de la Fédération et du Ministère. Pour toute question, ils doivent se renseigner auprès du référent Covid du club.

Sur l'eau :

- La pratique est autorisée sur support individuel seulement (skiff ou planche à ramer selon le niveau et l'expérience des rameurs estimé par le cadre). Les rameurs s'engagent à suivre encore plus scrupuleusement que d'ordinaire les instructions du cadre.
- Le ponton pourra accueillir 4 bateaux individuels maximum et seules 3 personnes pourront se tenir en même temps sur chaque ponton.
- Le cahier de sortie sera rempli par le cadre avec son propre stylo ou en veillant à désinfecter le stylo du club après usage.
- Les rameurs devront maintenir une distance entre eux d'au moins 10 mètres.
- Aucune initiation ne sera assurée pendant la période.
- Les entraînements des compétiteurs auront lieu sur un créneau spécifique pour leur permettre de ramer selon le rythme propre à leur entraînement et de bénéficier d'un encadrement adapté.
- Le début de séance. Les rames seront sorties en amont de la séance par les cadres. Au début de la séance, les cadres viendront à tour de rôle chercher un rameur pour aller avec lui prendre un bateau et l'amener directement au ponton suivant le parcours défini (cf. plan).
- La fin de séance. Au signal de fin de séance, les rameurs devront revenir au ponton ou dans ses alentours, à vue du ponton. Chaque rameur sort son bateau, aidé d'un cadre, et le nettoie. Les pelles ou rames sont déposées à proximité du hangar principal et seront nettoyées une fois tous les bateaux sortis par les

cadres. Le rameur range le bateau, aidé du cadre, se nettoie les mains et quitte le club pour rentrer chez lui.

- Pour le nettoyage, chaque rameur devra porter une attention particulière aux coulisses et aux poignées des rames sans négliger l'ensemble des éléments habituels. Pour le bateau à moteur, nettoyage après chaque sortie des commandes du moteur, de la nourrice, du matériel de sécurité et des bancs.

A terre :

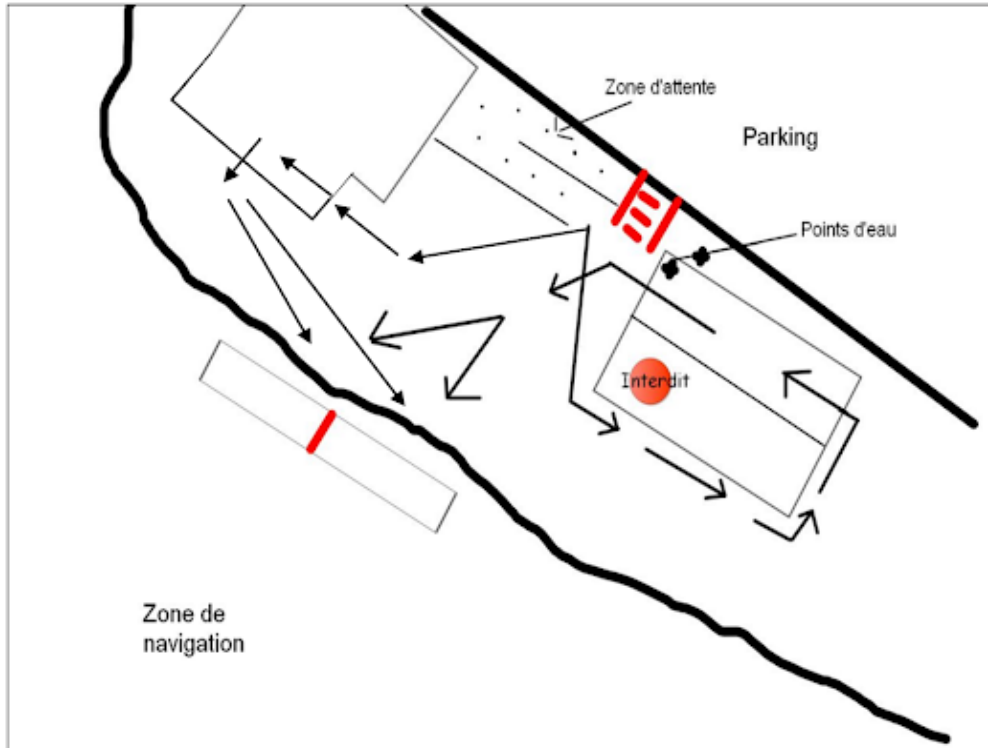
- La pratique de la musculation, de la Préparation Physique Générale et de l'ergomètre est autorisée en extérieur. Une surface de 4m² sera affectée à chaque personne avec un écart de 2m entre chaque pratiquant.
- Les appareils devront être installés par le cadre en amont de la séance sur la zone bétonnée du club. Il ne doit en aucune manière être partagé entre divers pratiquants.
- Des séances spécifiques seront prévues pour les entraînements à terre, mais le cadre peut également décider de ne pas maintenir l'entraînement sur l'eau et de lui préférer un entraînement à terre, si les conditions météo le requièrent (ex. grand vent).
- Les rameurs s'installent sur consigne du cadre et repartent à son signal en rejoignant directement leur véhicule.
- Le cadre range seul ou avec le dernier pratiquant le matériel et le désinfecte.

Une fois validé par les autorités locales et préfectorales, le présent protocole sera affiché au club et sur le site internet ainsi que sur la page facebook du club. Il sera également envoyé par mail à tous les licenciés. Le lien vers l'application de réservation des créneaux d'entraînements sera indiqué sur le mail et le site internet. L'inscription sur les créneaux d'entraînement par les licenciés du club vaut accord plein et entier à l'ensemble du présent protocole.

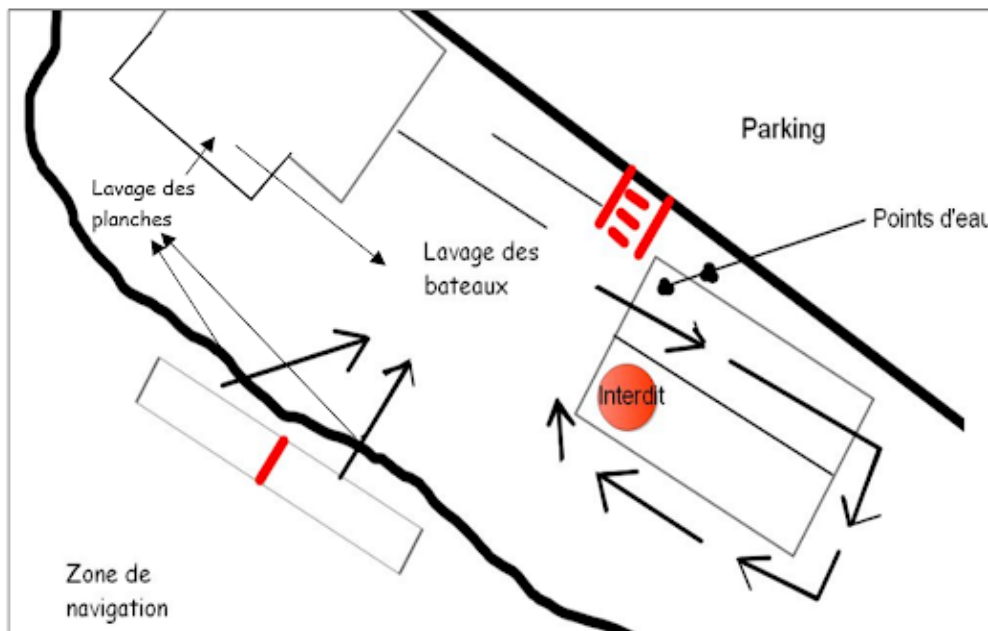
Signature pour accord
précédée de la mention "lu et approuvé"

Le 16/05/2020
Le bureau de la SNA

ANNEXE
Plans des zones de circulation



**Circulation
au début de
la séance
sur l'eau**



**Circulation à
la fin de la
séance sur
l'eau**